



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 24 février 2011 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Appel: 66 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées.
Mmes et MM. Monique Bettinger, Philippe Boissenot, Giampiero Corrado, Aladino Filippi, Olivier Genton, Danièle Gutowski, Aurelio Musio, Franco Napoletano.
1 Conseiller arrive plus tard.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 décembre 2010.
3. **Préavis No 1/2011**
Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif.
4. **Préavis No 2/2011**
Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy
5. **Préavis No 3/2011**
Révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne (ERM)

6. **Motion Daniel Sage.** Annexe no. 3 du PV du 18.11.2010.
7. **Rapports des Commissions permanentes ayant siégé en 2010.**
Naturalisation – Urbanisme – Taxis.
8. Divers et propositions individuelles

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire suppléant, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Je voudrais tout d'abord remercier toute l'équipe d'Ecublens Animation ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à la mise sur pied de la verrée du 2 janvier. Ecublens est une des rares communes à organiser ce genre de manifestation qui est très appréciée par la population.

Au chapitre de la correspondance :

Je vous donne lecture de la lettre de M. Christian Rothen concernant sa démission de la commission de naturalisation. (annexe no 1 du PV).

Lecture de la lettre d'invitation de l'association du stand d'Echandens.

Les personnes intéressées voudront bien venir vers moi à l'issue du Conseil pour les inscriptions.

Au chapitre des votations :

Je vous rappelle les résultats de la votation fédérale du 13 février dernier.

Objet : Initiative sur les armes

Participation : 44,97 %

Suffrages exprimés : oui 1324, non 954, nuls 0, blancs 19.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce dépouillement. Merci également aux scrutateurs du bureau de vote et à l'huissier suppléant pour leur travail.

Au chapitre des représentations :

Le 7 décembre, j'ai représenté le Conseil à la séance de fin d'année de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois.

Le 31 janvier, j'ai assisté avec grand plaisir à la remise des mérites de la Commune et de l'USL dans cette salle. Félicitation encore à toutes les personnes et tous les groupes qui ont touché un mérite.

Le 3 février, j'ai participé en compagnie de MM. Michel Häusermann et Mehdi Lager à la séance d'information pour le développement des prochaines élections communales. Cette séance organisée par l'Etat de Vaud a eu lieu à la grande salle de Romanel s/Lausanne.

Le 10 février, en compagnie de quelques conseillers de notre commune, j'ai assisté à la visite des halles Sud de Beaulieu et ensuite à la séance d'information du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).

Manifestations à venir

5 mars – 12 Heures du fromage organisé par l'Association Destiny dans cette même salle.

25 mars – Prochain conseil communal.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Etant donné que la démission de M. Christian Rothen à la Commission de naturalisation nous est parvenue après l'établissement de l'ordre du jour et que des communications municipales se sont rajoutées, je vous propose de le modifier de la façon suivante :

Points 1 et 2, inchangés

Point 3. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation.

Point 4. **Préavis 1/2011**

Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif.

Point 5. **Préavis 2/2011**

Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.

Point 6. **Préavis 3/2011**

Révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne (ERM).

Point 7. **Motion Daniel Sage.** Annexe n° 3 du PV du 18.11.2010

Point 8. **Rapports des Commissions permanentes ayant siégé en 2010.**

Naturalisation – Urbanisme – Taxis.

Point 9. Communications municipales.

Point 10. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié. La discussion n'est pas demandée et l'ordre du jour ainsi modifié **est accepté à l'unanimité.**

A 20h13 arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à 67 Conseillers présents.

POINT 2. Approbation du PV. de la séance du 3 décembre 2010.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour son travail.

POINT 3. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.

M. le Président attend les propositions.

M. Pascal Favre propose au nom du Groupe ACDE la candidature de M. Eric Poget.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas aussi **M. Le Président** propose d'élire M. Eric Poget. C'est donc par des applaudissements soutenus que **M. Eric Poget est élu membre de la Commission de Naturalisation.**

POINT 4. – PREAVIS 1/2011 Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alfonso Izzo qui ne lira que les conclusions de la Commune d'Ecublens. (le rapport complet est sur le site d'ecublens.ch)

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le Préavis 1/2011 est accepté** à la majorité, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2011;
- oui les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la réalisation de l'étude de projet définitif du lot 3 "espace public" du projet de rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens et du lot 6 "frais transversaux.";
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 283'750.--** TTC (deux cent huitante-trois mille sept cent cinquante francs), avant déduction des subventions fédérales et cantonales attendues pour un montant de Fr. 109'843.75 TTC, soit un montant net à charge d'Ecublens de Fr. 173'906.25 TTC, nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 "Gare de Renens – réaménagement (crédit d'étude SDOL)".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement;

3. L'article 107b de la Loi sur les communes autorise les Municipalités à déléguer certaines de leurs attributions à une autre Municipalité.

Conformément à la Loi, la teneur d'une convention doit être portée à la connaissance des Conseils communaux.

Par le présent préavis, le Conseil communal considère avoir été informé du contenu de la convention intitulée: *Convention régissant les relations techniques et*

financières dans le cadre du crédit d'étude pour la phase de projet définitif "Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lots espaces publics." (Voir annexe).

POINT 5.- Préavis 2/2011 Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Turin.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville souhaite déposer un postulat. Celui-ci est en annexe no.2. du présent PV.

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Aitor Ibarrola propose que l'on entre en matière sur le Préavis avant de traiter le postulat.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite apporter quelques éléments par rapport à cette demande. Elle s'adresse à M. Miéville pour être sûre d'avoir bien compris le postulat. Est-ce que M. Miéville veut dire que les Communes qui bénéficient de la station de Vidy paient trop, est ce que la remarque c'est de dire qu'Ecublens paie trop par rapport à ce qu'elle devrait payer.

Elle poursuit en nous indiquant que le budget 2011 de la Step de Vidy s'élève à frs. 13'320'000.- Sur ce montant 63% sont payés par Lausanne, 4,4% sont payés par Ecublens. C'est juste de parler du pollueur-payeur et c'est vrai que c'est difficile de trouver une clé de répartition. Il a été décidé il y a quelques années puisque cette Step a été financée par Vidy et il fallait trouver entre toutes les Communes partenaires la meilleure façon de trouver le juste prix. Finalement, le juste prix pourrait être calculé sur la consommation d'eau potable que nous consommons. A Ecublens si on voulait savoir quelle est exactement la consommation d'eau qui arrive à la Step nous devrions mettre des débits-mètres à chaque déversement de nos collecteurs communaux qui arrivent dans le collecteur intercommunal qui est celui de Mèbre-Sorge. Nous avons 15 arrivées dans ce collecteur, donc ce serait des travaux énormes pour mettre des débits-mètres, il faudrait ensuite les entretenir.

Elle rappelle qu'il y a 13 communes à la Step de Vidy, cette Step fonctionne bien, l'entente fonctionne bien et elle propose au Conseil de ne pas accepter ce postulat et de garder le statut quo tout en restant vigilant à ce qui s'y passe. Elle rappelle qu'elle est intervenue par rapport à la convention et le fait de payer des acomptes pour chaque Commune nous a fait gagner globalement sur les 13mio. un montant entre frs. 140'000 et 180'000 francs d'intérêts que nous payions à l'époque et il serait faux de penser que la Step de Lausanne fait de l'argent sur les Communes. Une autre manière de voir les choses serait de dire qu'on pourrait construire notre propre Step.

M. Aitor Ibarrola nous informe que concernant un préavis il n'est possible que de l'amender ou on fait une motion d'ordre.

M. le Président propose que ce postulat soit présenté dans les divers. Il ouvre la discussion sur le préavis.

M. Alberto Perez souhaite savoir s'il y a un lien entre cette révision des statuts et les gros investissements qui se présentent pour cette Step.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond par la négative. Il s'agissait de faire du toilettage de règlements pour la convention. Elle nous indique que notre Commune ne participera qu'à l'amortissement des travaux, tout le financement des travaux sera fait par la Commune de Lausanne.

M. Michel Miéville nous dit qu'il a compris dans l'explication de Mme Petoud Leuba que à la suite des importants travaux qui seront faits par la ville de Lausanne le prix du m3 d'eau va augmenter.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que cela a déjà été longuement abordé tant par la Commission des finances, tant par les Commissions qui se sont penchées sur les différents projets de la Step. Elle rappelle aussi que ces travaux permettront d'amener au lac des eaux qui seront de meilleure qualité.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 2/2011 est accepté** à une large majorité, il y a 1 avis contraire et 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy, présentée dans le présent préavis.

POINT 6 – PREAVIS 3/2011. Révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne (ERM).

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier a une question à Mme Danièle Petoud Leuba. Il aimerait une confirmation que c'est une refonte complète des statuts de l'ERM.

Mme Danièle Petoud Leuba confirme que c'est bien cela, tout a été repris dans son ensemble.

M. Alberto Perez souhaite savoir s'il y avait des membres de la Municipalité ou du Conseil dans la Commission qui a été nommée pour entreprendre la révision des statuts de l'ERM.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond par l'affirmative. C'est notre Conseiller Michele Perlini qui a siégé dans cette Commission qui a travaillé pendant environ 2 ans.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 3/2011 est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 3/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

– d'adopter les Statuts révisés de l'ERM, ainsi que leurs annexes I, II & III, ("Révision 2010").

POINT 7. – Motion Daniel Sage.

Lecture du rapport de la Commission chargée de décider de la prise en considération de la motion par M. Michele Mossi.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alberto Perez souhaite intervenir.

La lecture du rapport de la commission ad hoc ne m'a pas laissé indifférent, bien au contraire. Elle m'a agacé.

Alors que tous les groupes politiques de la commune ont récemment annoncé leurs sensibilités et leurs volontés pour les questions d'environnement et de qualité de vie, la seule réticence envers la motion Sage que je peux comprendre, mais sans l'admettre, est d'ordre financier. Par contre il n'est pas du ressort de la commission ad-hoc d'évaluer l'impact financier d'un projet que la Municipalité n'a ni étudié ni proposé au conseil. De plus, je vous rappelle que la situation financière de notre Commune est saine.

Je regrette de constater que la commission ad hoc ne semble pouvoir entrer en matière que sur des objets qui seraient déjà largement implantés ou appliqués dans le canton. Si seules deux communes du canton appliquent un système, ce dernier ne peut être qu'erroné !

L'environnement n'est pas un problème local que chaque commune devrait assumer comme si elle se trouvait sous une cloche de verre, c'est un problème régional, cantonal, global, mondial.

Dans l'optique des commissaires, la commune d'Ecublens n'abuse-t-elle pas déjà de la solidarité sous jacente au système de péréquation ?

La commune de Lausanne n'est pas arrogante, elle est visionnaire comme elle l'a été pour le M1 et pour le M2. J'espère qu'elle le restera longtemps et qu'elle continuera à bousculer ses voisins.

De la même façon que l'on apprend aux enfants à lire et à écrire, il est judicieux et nécessaire de leur apprendre à utiliser les transports publics.

Les transports publics ne sont pas un objet à soigner et à préserver comme un objet de musée. Il faut les utiliser, les user jusqu'à la corde et par là, motiver les autorités publiques à les renforcer et les développer.

Avant de faire un lien entre la gratuité des transports publics pour la jeunesse et la santé de cette dernière, ne vaudrait t'il pas mieux d'interdire aux mamans et aux papas pressés de véhiculer leurs enfants jusqu'à la porte de l'école, d'interdire les chips, le Coca et la télé ?

Notre Municipalité ne met pas en place un réseau de PISTES cyclables mais des tronçons de BANDES cyclables qui s'arrêtent justement aux endroits les plus critiques et conflictuels.

J'imagine très mal des enfants insister pour monter dans un bus bondé pour s'épargner 5 minutes à pied. Dans tous les cas ils ne vont pas beaucoup aggraver situation s'il s'agit seulement d'un arrêt. Et si le bus est bondé la population attend des services publics que la ligne soit renforcée.

Ou peut-être s'agit-il d'une basse stratégie politique à la veille des élections qui nous pousse à débattre sur la forme et ignorer le fond de la question. Je n'ose pas l'envisager.

Pour toutes ces raisons, je vous suggère Mesdames, Messieurs les Conseillers de ne pas suivre la recommandation de la commission ad-hoc.

M. Daniel Sage souhaite répondre à la demande la Commission qui propose de changer la motion en postulat. Son intervention est relatée ci-dessous.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme motionnaire, je suis interpellé par la commission pour transformer la motion en postulat. Je ne souhaite pas le faire. Nous avons à faire à une motion qui n'est pas non contraignante sur le fond, elle présente un principe général. La motion est donc la bonne façon de procéder, c'est celle qui permettra de véritablement avancer dans des délais raisonnables. En acceptant de renvoyer la motion à la Municipalité, nous aurons une étude et peut-être un projet concret sur lequel nous aurons encore tout loisir de nous prononcer. Un rapport de postulat n'apporte rien de plus, c'est simplement une façon inefficace d'avancer.

La motion est ouverte, elle laisse une grande marge de manoeuvre à la Municipalité pour

prendre en compte tous les paramètres d'un dossier assez complexe. Faisons confiance à la Municipalité pour élaborer un projet juste pour les familles, suffisamment incitateur pour les jeunes, raisonnable pour les finances de la commune et bénéfique pour l'environnement.

M. Jean-Louis Radice trouve que la proposition de la Commission n'est pas infondée puisqu'elle n'exclut pas un débat de fond. Il a entendu qu'on faisait écho à 200 jeunes à Ecublens, ce nombre lui semble très inapproprié. Il vaut donc mieux transformer cette motion en postulat et pourquoi pas après avoir lu le rapport de la Municipalité revenir avec une nouvelle motion. Il se rend à l'école à pied depuis plusieurs mois et il voit des jeunes qui attendent le bus pour se rendre à l'école dans son quartier, ils arrivent souvent en même temps que lui à l'école !

M. Michele Mossi partage l'avis de M. Radice. Un travail de fond plus approfondi mériterait d'être fait et il propose donc que cette motion soit transformée en postulat. Cela donnerait des informations plus claires, plus ciblées, qui toucheraient des familles dans le besoin afin que ce ne soit pas un arrosoir qui touche tout le monde. Il dépose donc une demande formelle pour transformer cette motion en postulat. (annexe 3 du PV).

M. le Président ouvre la discussion sur la demande de transformation de la motion en postulat.

M. Frédéric Hubleur est pour le maintien de la motion. Il pense que la Municipalité fera un bon travail sur cette motion et que nous obtiendrons tous les renseignements nécessaires par le biais d'un préavis.

A 21h départ de M. Michel Miéville, l'effectif passe à 66 Conseillers présents.

M. Alberto Perez aimerait entendre l'avis de la Municipalité à ce sujet.

M. Pierre Kaelin répond qu'il ne veut pas donner un avis ce soir. Il souhaite encore en parler avec l'ensemble de ses collègues. Il invite le Conseil à se prononcer sur cette prise en considération.

M. Aitor Ibarrola a bien compris la démarche de M. Mossi de vouloir transformer la motion Sage en un inutile postulat. Il a bien lu le rapport de la Commission ad hoc, il n'a vu que du négatif et rien de positif.

M. Jorge Ibarrola nous dit qu'il ne partage pas les arguments qui visent à dire que cette motion n'est pas bonne. Il n'a pas vérifié les chiffres émis par la Commission. On nous dit qu'une bonne partie des frais de transports serait à la charge du Canton. On nous dit qu'on ferait participer à hauteur de 75% les frais au Canton. Il est dit que cette motion est trop large et elle ne tient pas compte des familles dans le besoin. Il pense n'avoir pas lu la même motion. Dans la motion il n'est pas dit qu'elle est destinée aux personnes dans le besoin. Il a plutôt trouvé dans cette motion des buts éducatifs et écologiques et il est sensible à ces arguments. On dit que cette mesure est discriminatoire car elle ne s'applique pas aux personnes âgées. Il est très déçu par ces arguments. Arrivé à la fin de la lecture, il trouve que c'est une bonne idée et ensuite il a des doutes par rapport à cette motion en se demandant s'il y avait des buts électoralistes. Il se demande donc si cette bonne idée car chez lui sont nés des doutes quant à savoir si cette bonne idée ne sert pas des autres intérêts. Il arrive donc à la conclusion suivante, une bonne idée si elle est valable aujourd'hui, elle sera encore valable dans 3 mois. Il s'engage, si cette motion est représentée et bien précisée dans quelques mois, c'est à dire après les élections, qu'il sera prêt à la soutenir. En l'état, il n'est pas prêt à la soutenir et il demande au Conseil de la rejeter. Il trouve que ce serait dommage de transformer cette motion en postulat car cela pourrait prendre trop temps alors que la motion obligera la Municipalité à faire une étude et il demande au Conseil de renoncer à transformer cette motion en postulat.

M. le Président rappelle au Conseil que le débat actuel est centré sur la transformation de la motion en postulat.

Mme Sylvie Pittet Blanchette demande la parole.

Madame Sylvie Pittet Blanchette souhaite expliquer ses raisons pour ne pas transformer cette motion en postulat. Son intervention dans son intégralité est restituée ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, La grande majorité d'entre nous sommes parents et nous connaissons tous la difficulté de donner des habitudes à nos enfants, **surtout lorsque ce sont des bonnes**, et encore plus lorsque nous ne donnons pas toujours le bon exemple.

Oui, je suis persuadée que d'inciter les familles à acheter plus d'abonnement de bus permettrait de **réduire la circulation** non, seulement aux abords de l'école mais sur **tout le trajet** et d'améliorer ainsi **la sécurité** sur tout le chemin pour tous les écoliers.

Cela ne va pas nous empêcher de **continuer à soutenir d'autres mesures incitatives comme le Pédibus** pour les plus petits ou de fêter la journée internationale "à pied à l'école", qui soit dit en passant aura lieu le **22 septembre** cette année.

Bien sûr que **c'est bien de marcher** et que ceux qui vont à pied à l'école **continueront de le faire**. On peut aussi observer que certain prennent le bus pour **un arrêt**, (à ce niveau, je ne mettrai pas ma main au feu que tous ont un billet).

Ici, c'est bien d'une **mesure à valeur éducative** dont nous vous parlons. Les **habituer** à prendre les transports publics, les **soutenir** dans leur **apprentissage à l'autonomie** pour leurs activités extra-scolaire également, et donc **réduire le nombre de parent-taxi**. Voilà pour le volet des élèves du **secondaire**.

Concernant les **étudiants et les apprentis**, nous avons de la **chance** d'avoir des **jeunes en formation** et puisque nous n'avons pas pu leur **offrir un gymnase à la Plantaz**, où certains auraient pu se rendre à pied, ils n'ont **pas le choix**, ils doivent se déplacer à **Lausanne** ou même à **Morges** (3 zones frs. 650.-). Et bien je vous promets que lorsque vous avez un **apprenti** qui a besoin d'un abonnement 3 zones en plus de ses frais d'écolage du début d'année, c'est facilement frs. **1500.-** que vous mettez sur la table le 1^{er} jour de la rentrée. Peut-être que pour certaines familles c'est facile (comme j'ai pu lire dans le rapport) et bien désolée, mais même pour une **famille de classe moyenne, c'est une sacrée somme**.

Il est intéressant de noter qu'à **Epalinges** qui accorde depuis la rentrée 2010 une participation financière, c'est une **motion radicale** qui a été appuyée par tout le conseil.

Alors, je ne pense pas qu'**Ecublens** soit une **commune naïve**, comme j'ai pu le lire dans une des remarques du rapport, mais au contraire, je pense que **nous sommes des élus responsables, cohérents** avec les annonces que nous faisons à la population, surtout ces jours, que cet **acte politique fort de soutien à nos familles** peut tous nous **rassembler**. Nous pouvons faire **confiance à notre Municipalité** pour nous présenter un projet qui soit raisonnable et équitable.

C'est pourquoi, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, **à accepter** cette motion qui demande une participation financière significative de la part de la Commune aux abonnements mobilis pour nos écoliers et nos jeunes. C'est un investissement pour l'avenir et ce que j'appelle de l'éco-responsabilité.

M. Pierre Kaelin, Syndic revient sur l'intervention de M. Ibarrola et précise que concernant la péréquation, la thématique transport, les 75% ne sont pas mis par le Canton de Vaud mais c'est l'ensemble des communes vaudoises qui alimente ce fonds et on puise dans ce fonds là. Le Canton ne met pas un franc.

M. Michele Mossi rappelle que le rôle du rapporteur de la Commission c'est de rédiger un rapport qui reflète le climat qu'il y a eu dans la Commission et cela de la meilleure manière possible. Il a été rédigé en grande partie durant la séance, ensuite il a été envoyé à tous les Commissaires pour approbation et il n'a reçu aucun commentaire. Il estime que cette idée mérite une analyse plus approfondie et c'est la raison pour laquelle il nous encourage à transformer cette motion en postulat.

M. Aitor Ibarrola invite les Conseillers à reprendre la motion. Il nous rappelle qu'il a été dit que la motion avait un aspect contraignant. A la dernière page il est dit « par cette motion, nous invitons la Municipalité à présenter une étude...il n'y a rien de contraignant et la Municipalité peut commencer par faire une étude et pas forcément arriver avec un préavis. C'est la raison pour laquelle il nous propose de ne pas transformer la motion en postulat.

M. le Président propose de passer au vote concernant la proposition de M. Mossi de transformer la motion en postulat.

Au vote cette demande est refusée.

M. le Président ouvre la discussion concernant la motion.

M. Georges-Henri Chevallaz espère qu'il n'est pas venu pour rien dans ce Conseil car si on ne peut pas s'exprimer avant les élections et amener des idées, autant ne pas faire de Conseil. Il a repris les chiffres et actuellement la Commune met 4mio. pour les transports publics et on

reçoit en retour les fonds de péréquation des communes soit environ 2mio. Il pense que les habitants d'Écublens ne savent pas que la Commune investit pour les transports publics. A son avis l'estimation de M. Sage concernant la dépense est plutôt juste. Si on consent à cette dépense la population en aura la perception contrairement aux 4mio. qui à son avis ne sont pas connus des gens, à part les initiés. Il rappelle l'abonnement bleu-blanc d'il y a quelques années et dont tout le monde se souvient. On est en train de débattre sur un tout petit pourcentage de la somme qu'on met à disposition pour les transports publics, mais cette somme sera perceptible et les gens s'en rendront compte. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger dans la façon de traiter ce dossier.

M. Aitor Ibarrola demande la parole, son intervention est relatée dans son ensemble ci-dessous.

Subvention aux abonnements annuels de transports publics pour les écoliers et les jeunes d'Écublens.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai lu avec attention et intérêt le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la motion déposée par notre collègue Daniel Sage, et ses conclusions m'ont pour le moins étonné.

Comme vous vous en doutez, je ne partage pas ces conclusions, et je ne vous invite évidemment pas à suivre la recommandation qui vous propose de classer la motion purement et simplement.

Je m'étonne notamment du manque d'ouverture d'esprit des commissaires, et du caractère parfois contradictoire de l'argumentaire qui est développé dans le rapport. La motion est trop contraignante, ils suggèrent de la transformer en postulat d'une part. Mais on peut lire aussi "la motion, dans sa forme actuelle, a un spectre d'action trop large". Trop contraignante d'un côté, mais pas assez quand même. Une vraie réponse de normand au fond.

Plus sérieusement, d'autres éléments m'ont interpellé: la commission dénonce que l'esprit à la base de la péréquation soit déformé, et que la commune ne profite d'une faiblesse juridique pour faire supporter à la collectivité cantonale une bonne partie de sa générosité envers les écoliers et les jeunes. Esprit es-tu là? Rappelons premièrement que la commune d'Écublens contribue largement à alimenter les fonds de péréquation: pour 2011, les budgets présentés montrent une participation à ces fonds qui avoisine les frs. 7'670'000.- Deuxièmement, je voudrais rassurer les commissaires les plus sceptiques: l'esprit de la péréquation est bel et bien respecté, n'en doutez pas. Permettez-moi de vous lire un passage de la réponse du conseil d'Etat à une interpellation du groupe radical au Grand Conseil vaudois "... la décision de la commune de Lausanne tendant à la gratuité des transports scolaires pour l'ensemble des élèves de la ville entre, de fait, dans le champ d'application de la couche thématique idoine". Ce n'est pas moi qui le dit, c'est signé par MM. Broulis et Grandjean, respectivement président et chancelier du Conseil d'Etat.

Cette fameuse couche thématique "routes et transports" est par ailleurs largement sollicitée par notre commune, et à juste titre d'ailleurs. Le budget que nous avons voté pour 2010 prévoyait par exemple une ristourne de frs. 2'000'000.- Cela s'est avéré cependant insuffisant, puisque nous avons dû voter un crédit complémentaire à ce budget de quelques frs. 100'000.- Un commentaire de la commission des finances accompagnait cette recette supplémentaire: recette appréciable de frs. 100'000.- en ristourne des investissements communaux concernés par la couche thématique transports". La commission des finances ne semblait pas gênée de ce revenu complémentaire, elle ne nous a pas proposé, par solidarité avec la collectivité cantonale, de renoncer à ces frs. 100'000.- Pour mémoire encore, le budget 2011 prévoit une ristourne de frs. 2'166'000.- au point 180.4529 péréquation – couche thématique. En résumé: il est parfaitement légitime d'utiliser la couche thématique "routes et transports" de la péréquation cantonale pour financer la mesure qui vous est proposée dans cette motion.

Nous pouvons faire confiance à notre Municipalité pour qu'elle nous propose une solution raisonnable et équilibrée, qui offre une prestation intéressante pour nos jeunes, tout en ménageant les finances communales. Je vous invite donc à réserver un accueil favorable à

cette motion, et de voter en conséquence pour qu'elle soit renvoyée à la Municipalité.

M. Jean-Louis Radice revient sur un terme qui le dérange dans la motion de M. Sage. Dans le 1^{er} paragraphe il est dit « au nom du groupe PSIG, je souhaite vous présenter une motion qui propose une participation financière significative aux abonnements annuels Mobilis afin d'encourager l'usage des transports publics pour les écoliers en scolarité obligatoire, pour les élèves en formation et pour tous les jeunes ». Il aurait souhaité que ce soit un postulat ainsi il y aurait un bon pré rapport dans un bon délai afin de pouvoir ensuite avec une proposition de motion qui prenne en compte des éléments plus précis.

M. Alberto Perez se dit qu'il est satisfait que les débats se soient portés plutôt sur le fond que sur la forme. Dans l'esprit de la motion il ne s'agit pas de forcer la Municipalité à mettre en place un arrosoir comme il l'a entendu dans la salle mais de nous présenter une étude.

M. José Birbaum aimerait tout d'abord s'insurger contre les reproches qui ont été faits à la Commission ad hoc. Il considère que ce rapport est d'excellente qualité et qu'il n'est pas contradictoire de mettre des arguments pour et des arguments contre dans un rapport pour essayer de refléter l'avis des gens favorables et des gens contre. Il est moins convaincu par contre de la remarque de M. Mossi, tout à l'heure, lorsqu'il dit que nous avons les moyens de payer nous-mêmes ces abonnements. A titre personnel et sans avoir de chiffres, il pense que ce serait beaucoup plus cher que les frs. 50'000.- annoncés et d'autre part il aimerait rappeler, car il pense que cela a été oublié, que le budget 2011 prévoit une perte de frs. 970'000 qui est juste ramenée à zéro parce que l'on prélève sur un compte de provisions pour corriger le résultat net final.

La suite de son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments très pertinents du rapport de la commission ad-hoc vous invitant à refuser le renvoi de cette motion à la municipalité. Je me limiterai à vous donner mon sentiment sur l'attitude qu'il faut bien qualifier de « profiteuse » de la Ville de Lausanne et de sa majorité politique actuelle, attitude que voudrait dupliquer aujourd'hui le PSIG d'Ecublens. Elle consiste à vous motiver notamment par le fait que 75% du coût du subventionnement lié à la motion sera restitué à notre commune via la péréquation, et qu'ainsi nous ne paierions que 25% du cadeau que nous allouons à notre population.

Lorsque dans les négociations avec l'Etat l'Union des Communes Vaudoises, ou l'UCV, a admis que le coût des transports publics, pour certaines communes, puisse être pris en charge à concurrence de 75% dans le cadre de la péréquation intercommunale, elle a fait acte d'une solidarité louable avec Lausanne et son agglomération. En effet, vous le savez, nous devons assumer le coût extrêmement élevé du réseau des transports publics, par le subventionnement des TL.

L'UCV ne pouvait certainement pas s'imaginer à ce moment-là l'utilisation qui en serait faite. En effet, en ce qui concerne le but de la motion qui vous est proposée ce soir, il faut avoir à l'esprit que les indemnités de transport des élèves sont réglées dans notre canton par « *le règlement cantonal concernant les indemnités pour frais de transport et de pension des élèves de la scolarité obligatoire* ».

Vous comprendrez que l'Union des Communes Vaudoise peut se sentir piégée par la décision qui a été prise par Lausanne, puis par Epalinges, et encore davantage si cette démarche devait se répandre comme une épidémie aux autres communes de l'agglomération lausannoise.

Certains d'entre vous se rappelleront probablement que, lors de la décision des autorités communales lausannoises, les opposants lausannois à cette décision ont consulté le conseil d'Etat. Sur la base d'une lecture stricte du règlement en vigueur, le conseil d'Etat avait dû admettre la légitimité de cette décision et ses conséquences sur la péréquation, tout en le déplorant.

Il n'est pas téméraire de supposer aujourd'hui que les règles de la péréquation vont devoir s'adapter pour éviter, ou au moins réduire, le risque d'interprétation abusive.

Mesdames et Messieurs les conseillers, en tous les cas, ne retenez pas l'argument du financement par la péréquation pour prendre votre décision de vote, et ne succombez pas aux chants des sirènes des opportunistes électoralistes.

Je vous encourage à refuser le renvoi de cette motion à la municipalité.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit que si on a parlé de péréquation c'est parce qu'il en est fait mention dans le rapport. Dans son soutien à cette motion il n'a jamais eu à l'esprit de faire payer le 75% par la péréquation. Il trouve que ce débat a lieu un petit peu tôt. Il faut qu'avec cette motion la Municipalité nous présente une étude sur laquelle on pourrait intervenir. En refusant de porter cette motion à la Municipalité on s'enlèverait la possibilité de pouvoir réagir et décider en connaissance de cause, il trouve que c'est un manque d'honnêteté intellectuelle d'en arriver là.

M. Germain Schaffner demande la parole. Son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce que demande la motion Daniel Sage, et toutes celles et ceux qui la soutiennent, ce n'est finalement pas la mer à boire. La motion sollicite la Municipalité, en lui donnant une grande marge de liberté, pour qu'elle étudie et propose un projet raisonnable de subventionnement significatif des abonnements de transports publics en faveur des écolières et des écoliers de l'école obligatoire ainsi que de tous les jeunes en formation. Ce projet, d'une indéniable valeur éducative dans sa finalité, devrait donner un signal fort pour l'avenir en direction des jeunes et apporter un soutien non négligeable aux familles. Il s'inscrit dans le cours de l'histoire en marche vers une mobilité plus douce, vers plus de sécurité, vers plus de responsabilité environnementale, vers un développement plus harmonieux de notre ville. Il correspond en tous points à l'esprit des projets du PALM et du SDOL.

Face à l'argument, maintes fois entendu ces derniers jours, que ce projet pousserait à plus de paresse les jeunes dont le domicile est proche de leur lieu de formation, je répondrais simplement que l'incitation à utiliser les transports publics pour celles et ceux qui en ont réellement besoin n'est pas incompatible avec l'encouragement à la mobilité pédestre pour les autres. Lorsque l'on prend la peine de les motiver, les jeunes sont souvent capables de nous étonner.

Pour toutes les raisons déjà invoquées et pour que notre commune fasse figure d'exemple en matière de transfert modal au sein de l'Ouest lausannois, je vous encourage donc vivement à défendre la motion Daniel Sage et de voter pour son renvoi à la Municipalité. En soutenant cette motion, c'est tous les jeunes que vous soutiendrez, des élèves aux apprentis en passant par les gymnasiens et tous les jeunes en formation. Ils représentent l'avenir de notre commune.

M. Michele Mossi aimerait qu'on ne se lance pas vers une opposition aux transports publics d'un côté et le refus de leur gratuité de l'autre côté. Il travaille tous les jours pour les transports publics, il les soutient dans son activité professionnelle tous les jours mais ceci ne veut pas dire qu'il soutient leur gratuité. C'est aussi un devoir des familles d'éduquer les enfants à utiliser les transports publics. Tant au Grand Conseil que ce soir dans cette salle il ne soutiendra pas cette motion.

M. Frédéric Hubleur souhaite réaffirmer qu'il soutient fortement cette motion et comme tout le monde le sait il ne va pas profiter du bien qu'elle va faire au PSIG, donc il ne pense pas que ce soit purement électoraliste.

Il a entendu tout à l'heure la menace d'un vote non si on restait à la motion, il trouve que c'est une menace un peu basse surtout que les gens qui voteraient non ce soir devraient tous très vite réviser leurs programmes politiques qui pour tous les groupes évoquent l'environnement, la mobilité douce et la famille. Récemment M. Mossi a dit qu'il ne soutenait pas la gratuité, dans cette motion ce n'est pas la gratuité qui est demandée mais une participation financière. Le mieux c'est donc qu'on vote oui et que l'on reçoive de la Municipalité une étude de fond solide et si on dit non ce soir le travail ne se fera pas. Le meilleur moyen d'aborder ce sujet c'est de déposer cette motion afin de pouvoir avancer.

M. Daniel Sage dit que cette motion concerne les enfants des familles qui vivent à Ecublens et il n'a pas évoqué de limite d'âge afin de laisser la possibilité à la Municipalité. A titre d'exemple il nous rappelle que Lausanne a fixé la limite d'âge à 20 ans,

M. le Président propose après toutes ces interventions de passer au vote.

Au vote, la prise en considération de la motion de M. Daniel Sage est refusée.

Il y a 32 avis contraires, 29 oui et 3 abstentions.

POINT 8 – Rapports des Commissions permanentes ayant siégé en 2010. Naturalisation – Urbanisme – Taxis.

M. le Président nous informe que la Commission d'Urbanisme n'ayant pas siégé en 2010 il n'y aura pas de rapport cette Commission. Après chaque lecture de rapport il y aura ouverture de la discussion mais il n'y aura pas de vote.

Lecture du rapport de la Commission de Naturalisation par **Mme Daniela Antonino**.
(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud remercie Mme Antonino pour son rapport. Il remarque par ce rapport que tous les candidats qui se présentent sont acceptés, il y a 35 candidats et 35 candidats acceptés en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lecture. Est-ce qu'il y a parfois des refus ?

Mme Daniela Antonino répond que si les candidats répondent aux questions et aux critères d'intégration ils sont acceptés. La décision est prise par la Commission, chaque membre donne son avis. Il y a des candidats qui doivent revenir pour une 2^{ème} voire une 3^{ème} audition. Il y a de l'année dernière une personne qui doit poursuivre la procédure et qui sera revue cette année, ce dossier ne fait pas partie de ce rapport.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des taxis.

Lecture du rapport par **M. Philippe Turin**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud constate qu'une fois de plus les conclusions de cette commission ne sont guère encourageantes. Ce qui l'inquiète c'est que l'an dernier il y a une charte qui est entrée en vigueur et il n'en est pas fait mention dans ce rapport.

M. Philippe Turin répond qu'effectivement cette charte a été discutée mais c'est l'exécutif qui a eu des discussions et ce n'est pas au niveau de la Commission intercommunale qui est le législatif.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée et **M. le Président** adresse ses remerciements aux rapporteurs.

POINT 9.- Communications Municipales.

M. le Président ouvre la discussion, point par point.

Points 1 et 2 la discussion n'est pas demandée.

Au Point 3 **M. Christophe Cartier** a une question concernant la réponse au 6^{ème} paragraphe. Il s'étonne sur les doutes émis au sujet des charges des eaux concernées. Il lui semble que lors du calcul des coûts qui nous sont facturés par la Step de Bussigny il est pris en compte les débits et les charges polluantes pour la clé du calcul. Alors il est étonné qu'il soit mentionné dans les chapitres suivants qu'une étude sera entreprise sur la qualité réelle et le débit des ces eaux. Qu'en est-il ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que si on a demandé une estimation du coût c'était aussi pour savoir combien l'ERM nous facturerait et c'est à ce niveau là que l'ERM a répondu qu'ils ne pouvaient pas donner de chiffre car il faudrait connaître quel genre d'eau vous allez nous amener vu qu'il s'agit d'industries du côté du bassin versant sur la Step de Bussigny actuellement. Nous allons poursuivre et prochainement rencontrer la Municipalité de Bussigny afin de pouvoir d'abord discuter politiquement sur cet objet et ensuite affiner l'étude pour savoir précisément la qualité d'eau qu'on amène à la Step de Bussigny. Ceci nous permettra plus tard, lorsque nous reprendrons contact avec l'ERM, d'être précis avec les éléments que nous fournirons.

Au point 4 **M. Frédéric Hubleur** souhaite relever à propos de l'avant dernier paragraphe qui dit que le fossé entre les connaissances scolaires et les exigences de la formation se creuse de

plus en plus...il nous dit qu'en parallèle à ce genre de phrase des coupes budgétaires et de nouvelles lois vont diminuer le taux d'encadrement et le suivi des élèves dans le Canton ce qui aura bien entendu une influence sur les exigences dont il est fait mention et il invite les députés présents dans la salle de faire très attention à ce genre de sujet lors des prochaines séances du Grand Conseil.

Au point 5, 6, 7 la discussion n'est pas demandée.

Au point 8, **M. Jean-Pierre Müller** s'adresse à la Municipalité. Lors d'une séance précédente il avait demandé s'il était possible dans la statistique de connaître la répartition des demandeurs d'emploi entre les secteurs primaires, secondaires et tertiaires. Il voit qu'il y a un petit texte qui renvoie sur internet pour trouver des données, est ce que ces indications y figurent ?

Mme Pascale Manzini, Municipale dit qu'elle hésite concernant la réponse. Elle nous dit qu'il y a eu un changement dans la structure des statistiques et qu'actuellement les statistiques sont imposées ces seules statistiques qui parviennent du site du Canton de Vaud. Elle pense que l'on doit trouver ces éléments par secteur.

M. Jean-Pierre Müller demande à Mme Manzini si elle a posé la question de savoir s'il était possible d'avoir ces informations et si oui, à qui l'avez-vous posée ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'elle ne sait pas car comme le système a changé elle ne veut pas affirmer quelque chose qu'elle ne sait pas.

M. Jean-Pierre Müller conclut que Mme Manzini n'a pas pris en compte la question qu'il avait posée lors d'un précédent Conseil.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'elle ne se souvient pas de cette question et prie M. Müller de l'excuser.

Point 9, la discussion n'est plus demandée, elle est close.

POINT 10. – Divers et propositions individuelles.

M. Alain Blanchoud s'étonne que lorsqu'il est allé voir le spectacle de Marc Donnet Monnet il a trouvé sur son billet d'entrée une inscription qui disait taxe municipale comprise. Dans l'arrêté d'imposition il n'apparaît pas de taxes municipales, elles sont toutes communales.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que c'est peut être une question de vocabulaire puisque venant d'un pays voisin on dit municipal à la place de communal dans le Canton de Vaud.

M. Alain Blanchoud dit que cette première intervention se voulait sur le ton de la plaisanterie. Il poursuit avec une autre question pour la Municipalité. Il a regardé les Préavis de l'année dernière et il aimerait savoir ce qu'est devenu le Préavis 7/2010 qui s'intitulait « règlement sur les conditions d'occupation des logements communaux », il avait été retiré lors du Conseil et il n'est jamais revenu depuis maintenant 13 mois, qu'en est-il ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement ce règlement est encore en travail auprès du Chef de service actuellement submergé par la création d'un réseau d'accueil pour la petite enfance et des nombreuses autres tâches qui l'incombent. Ce règlement va venir mais elle nous rappelle que lors de l'étude de l'IDHEAP il a été suggéré que le département de M. Serge Nicod soit coupé en deux en vue de la création d'un nouveau service. Si cette recommandation a été faite cela veut dire que le Chef de Service a vraiment beaucoup de travail, mais ce règlement devrait être fait dans l'année.

M. Jean-Pierre Müller a constaté que le chantier du Centre de Congrès a bien débuté et que pour ce faire toute la forêt qui était en place a été détruite. Au vu des conditions données pour faire ce centre il doit y avoir des compensations qui doivent être faites pour reconstituer ces éléments ailleurs. Alors où en est-on et quel sont les délais.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement ce défrichement avait été autorisé suite au changement d'affectation et les mesures compensatoires dans ce cadre là sont de plusieurs ordres. Il y a des plantations compensatoires qui sont prévues. Les autres mesures sont plutôt qualitatives et les aménagements paysagés font partie de ces mesures. Quand au délai ce ne sera pas pour cette année en raison de l'étude du SDOL qui est en train de mener une étude de requalification du Tir-Fédéral, cette étude va démarrer cet été donc on aura un

rendu de l'étude du SDOL il pense à la fin de l'année ou au début 2012 et ensuite à suivre il y aura ces mesures qui pourront se mettre en place. Le délai légal pour l'EPFL pour les mesures compensatoires est de 5 ans. Ils se sont aussi engagés à obtenir à nouveau le label qui s'appelle « Parc naturel » est qui décerné par économie suisse. Donc ce n'est pas pour demain.

M. Michele Mossi revient sur le Centre de Congrès. Le chantier a maintenant commencé et il va provoquer quelques désagréments pour la Commune et on sait que la création de ce Centre va aussi avoir aussi un impact important pour la mobilité de notre ville. Il aimerait donc savoir quels bénéfices pourra tirer la population de ce Centre de Congrès et quelles fréquentations ont pu être négociées par notre Municipalité pour les sociétés locales ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité a eu une séance avec la directrice qui va s'occuper de la gestion du Centre de Congrès et de Rencontres. Il faut savoir que si on veut louer le Centre de Congrès pour une soirée cela coûte frs. 50'000.-. La Municipalité a pu négocier un soir par année qui sera mis gratuitement à disposition. Les bénéfices que nous pourrions en retirer sont les congrès qui s'y tiendront, des congrès scientifiques essentiellement et ces congrès seront organisés tout au long de l'année mais il n'y aura pas de taxes municipales à ce sujet !

M. Jorge Ibarrola aimerait revenir sur un sujet d'actualité, un scooter s'est vu couper la route sur le carrefour de la Dent d'Oche et du Tir Fédéral. On sait que le Centre de Congrès va générer encore plus de trafic sur ce carrefour là. Il se souvient qu'il avait été question de faire un giratoire à cet endroit. Est-ce qu'il faudrait profiter de la construction pour faire quelque chose, c'est donc une question et une suggestion.

M. François Massy, Municipal répond que durant cette année une étude de requalification sera entreprise de l'avenue du Tir Fédéral entre le carrefour de Pré Fleuri et le Pont bleu et dans le cadre de cette étude il sera procédé également à une étude des carrefours et on verra quels seront les aménagements à prévoir, par exemple un giratoire.

M. Aitor Ibarrola nous rappelle que la création de ce giratoire apparaît dans le plan des investissements et il est prévu pour 2014. Il souhaite au vu de ce qui s'est passé de prioriser ce carrefour là et d'autres aussi sur le Tir Fédéral. Il y a plusieurs accidents graves qui ont eu lieu et il s'agit maintenant de mettre des priorités pour sécuriser un axe important.

M. José Birbaum souhaite rebondir sur la question de M. Blanchoud tout à l'heure et regretter la réponse un peu légère de Madame Manzini. Il trouve que prétendre simplement que parce qu'on a trop de travail on est en retard d'une année c'est ignorer ce qui se passe et la réalité. On a un parc locatif pas très grand mais quand même existant dans lequel on subventionne des loyers qui n'ont pas nécessairement à l'être depuis de très nombreuses années, peut être même depuis de trop nombreuses années et ceci probablement un peu par négligence. Cela avait été vu lors de la séance de la Commission ad hoc, ce problème avait été identifié et la Commission souhaitait le régler. Maintenant, devoir attendre encore de nombreux mois et peut-être jusqu'en 2012, c'est faire fi qu'on subventionne des personnes qui n'ont pas droit mais bien au contraire il devrait y avoir des personnes qui auraient droit à des subventions et ceci n'est pas acceptable.

M. Pierre Kaelin, Syndic aimerait préciser que concernant le rapport de l'IDHEAP la Municipalité étudie la possibilité d'outsourcer le service des gérances. Donc ceci n'a pas passé aux oubliettes.

Mme Elisabeth Masson souhaite déposer une motion qui va dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure au sujet des employés surchargés. Sa motion figure en annexe no 4 du présent PV.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette motion et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre.

M. Michel Farine, Municipal aimerait rassurer Mme Masson que sa demande n'a pas été oubliée. Une priorité importante a été mise sur la migration de tout le système d'Ecublens. Actuellement la migration est terminée, le projet sera finalisé d'ici quelques semaines et dès la fin de ce projet va démarrer le projet de la cyber administration qui va intégrer non seulement la réservation des salles mais énormément d'activités qui pourront se faire au travers du site internet. Cela demande un travail énorme et la Municipalité ne voulait pas mettre juste un module et que l'on soit obligés d'acheter un autre système quelques mois ou années après, ils ont préféré faire d'abord toute la migration du système informatique d'Ecublens afin que les

employés puissent être plus productifs et beaucoup plus à l'aise dans le travail. Le projet de la cyber administration est un gros projet et qui va changer fondamentalement l'accès à certains modules à travers internet. Ce n'est pas que le système de réservations des salles ou des billets mais c'est énormément de choses. Cela signifie aussi que le site internet de la Commune devra aussi être remplacé et que le remplacement d'un site comme celui d'Ecublens représente quelques dizaines voir quelques centaines de milliers de francs et il faut être sûrs de ce que l'on fait.

M. le Président demande à Mme Elisabeth Masson si elle maintient sa motion.

Mme Elisabeth Masson répond par l'affirmative.

M. le Président demande aux membres du Conseil qui appuient cette motion de lever la main. La motion de Mme Masson est acceptée par 28 voix pour contre 14 voix contre, elle sera donc transmise à la Municipalité.

M. Jorge Ibarrola voudrait revenir sur le préavis concernant le règlement des logements à Ecublens. Une fois n'est pas coutume mais il va aller dans le sens de MM. Blanchoud et Birbaum et il pense qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la scission d'un service ou une décision d'outsourcing. Si on soumet ce projet de règlement à un spécialiste, il pense qu'un juriste expérimenté dans ce domaine ferait ce travail en une demi-journée. A son avis on peut accélérer le processus sans attendre trop longtemps.

M. Pascal Favre abonde entièrement sur les propos d'accélération de M. Ibarrola. Il constate que ce soir on a accepté la motion de Mme Masson pour un vœu qu'elle a déposé en juin 2009 et quand les travaux sont en cours, il serait décent de parler de l'avancement des travaux avant de se retrouver devant une motion pour enfin avoir une réponse.

M. Frédéric Hubleur souhaite faire une intervention au sujet du déneigement dans la Commune.

Son intervention figure en annexe no 5 du présent PV.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous indique qu'il vient de recevoir une information concernant la gare de Renens, c'est-à-dire l'acceptation du préavis par les Conseils de Chavannes et de Renens.

Il propose de reprendre le postulat de M. Michel Miéville au prochain Conseil étant donné que le postulant a quitté l'Assemblée durant la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président clôt la séance** en nous souhaitant d'avance un bon week end.

Il est 22h40

Ecublens, le 16 mars 2011

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes : 5